



RÉGION NORD - PAS DE CALAIS
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL

SEANCE PLENIERE DU MARDI 7 OCTOBRE 2008

AVIS DU C.E.S.R. SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°2
AU BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Sur rapport de Monsieur Patrice QUINCHON
Vice-Président du CESR, délégué Budgets

Adopté par 82 voix « pour », 0 voix « contre » et 10 voix « Abstention »

Le Conseil Economique et Social prend acte de ce que la DM 2 au BP 2008 comporte :

- l'inscription d'une réduction de 7 682 180 euros des recettes d'investissement essentiellement au titre du Louvre-Lens,
- l'inscription d'une somme de 8 332 843 euros de recettes supplémentaires de fonctionnement, les dotations européennes représentant 5 231 130 euros,
- une prise en compte du rythme d'exécution des politiques qui se traduit par un solde négatif des inscriptions d'un montant de 21,929 millions d'euros en crédits de paiement d'investissement et d'un montant de 1,235 millions d'euros en crédits de paiement de fonctionnement,
- des transferts techniques entre chapitres,
- une réduction de la capacité d'emprunt pour l'année 2008 pour un montant de 23,815 millions d'euros,
- des mouvements d'ordre pour les opérations patrimoniales de l'institution.

En conclusion, le Conseil Economique et Social constate que la présente Décision Modificative s'inscrit dans les grandes orientations du Budget Primitif.